

Droits d'inscription	Droits classiques licence ressortissants UE et EEE*		Droits classiques master ressortissants UE et EEE		Droits différenciés licence ressortissants hors UE et EEE		Droits différenciés master ressortissants hors UE et EEE		Doctorat et HDR	
	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>
Scolarité	141,00 €	116,00 €	216,00 €	164,00 €	2 816,00 €	1 900,00 €	3 845,00 €	2 586,00 €	357,00 €	260,00 €
Bibliothèque	34,00 €		34,00 €		34,00 €		34,00 €		34,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>175,00 €</b>		<b>250,00 €</b>		<b>2 850,00 €</b>		<b>3 879,00 €</b>		<b>391,00 €</b>	
Sport - formation personnelle (facultatif)	40,00 €		40,00 €		40,00 €		40,00 €		40,00 €	
<b>Total</b>	<b>215,00 €</b>		<b>290,00 €</b>		<b>2 890,00 €</b>		<b>3 919,00 €</b>		<b>431,00 €</b>	

*\*Ressortissants de l'UE (hors Royaume-Uni), de l'Espace économique européen (27 pays membres de l'UE + Islande + Norvège + Liechtenstein) et de Suisse, Monaco, Andorre et Québec.*

**Le paiement doit être effectué en ligne par carte bancaire, lors de l'inscription administrative.**

**Lorsque le montant dû est supérieur à 450 €, le paiement en ligne en 3 fois est proposé :**

- 1/3 débité le jour même ;
- 1/3 prélevé automatiquement le 15/M+1 - ou le 30/M+1 si l'inscription a lieu entre le 16 et le 30 du mois ;
- 1/3 prélevé automatiquement le 15/M+2 - ou le 30/M+2 si l'inscription a lieu entre le 16 et le 30 du mois.

Merci de veiller à la provision du compte bancaire associé.

**En cas de renonciation à une inscription avec remboursement , une somme de 23 € reste acquise à l'Université. Jusqu'à fin octobre, priorité est donnée aux inscriptions administratives.**

Aussi, les étudiants ayant présenté à leur scolarité une demande de remboursement (accompagnée de la pièce justificative + RIB à leur nom) sont invités à patienter. Ils seront remboursés par l'Agence comptable par ordre chronologique de validation des demandes par les services de scolarité.